



TAXE
D'APPRENTISSAGE
FACULTÉ DES **LANGUES**



S'ENGAGER AUJOURD'HUI AU SERVICE DE LA FORMATION DES PROFESSIONNEL·LE·S DE DEMAIN

Pourquoi verser votre taxe à la Faculté des Langues de l'Université Jean Moulin Lyon 3 ?

LA TAXE D'APPRENTISSAGE EST LE SEUL IMPÔT DONT VOUS DÉCIDEZ L'AFFECTATION.

Verser sa taxe d'apprentissage à la Faculté des Langues de l'Université Jean Moulin Lyon 3, c'est s'engager concrètement en faveur de la formation professionnelle de vos futurs collaborateurs.

Investir dans le **développement de compétences transversales** recherchées (capacité d'analyse et de synthèse, qualités d'expression écrite et orale, adaptabilité au monde de l'entreprise...).

Promouvoir des formations innovantes qui préparent aux métiers de demain (traducteur, manager, responsable export, assistant trilingue et responsable commercial).

Agir pour le **développement de la Faculté**, son ouverture à la société (liens avec les milieux socio-économiques, entrepreneuriat étudiant) et **soutenir la professionnalisation des étudiants** qui est au cœur du projet de la Faculté et de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

À quoi sert votre contribution ?

La taxe d'apprentissage soutient la qualité et l'aménagement des enseignements en participant au financement des moyens pédagogiques mis à la disposition de ses étudiants.

VOTRE CONTRIBUTION SERT À

- Acquérir, entretenir et renouveler le matériel pédagogique et professionnel (ouvrages, périodiques spécialisés, logiciels)
- Développer le parc informatique et audiovisuel
- Recruter des conférenciers et intervenants extérieurs pour apporter à nos étudiants un complément de formation ou d'informations sur la vie professionnelle
- Participer à nos forums entreprises
- Participer à la création de projets d'accompagnement des étudiants dans leurs démarches de mobilité et d'insertion professionnelle
- Soutenir l'entrepreneuriat étudiant et le développement de projets étudiants, une ambition de l'Université Jean Moulin Lyon 3 largement reconnue
- Développer l'accès à la formation des étudiants en situation de handicap
- Renforcer la professionnalisation de nos futurs diplômés avec l'organisation de sorties sur le terrain et de rencontres (séminaires animés par des praticiens français et étrangers, voyages d'études en France et à l'international...)
- Construire des formations innovantes adaptées, comme la licence trilingue intégrant deux stages obligatoires qui a ouvert en 2019.



“ Au-delà de sa mission pédagogique, la Faculté des Langues a le devoir de réaliser au mieux l'insertion professionnelle de ses étudiants, en les préparant aux métiers de demain, et en maintenant un dialogue constructif avec ses partenaires professionnels.

PIERRE GIRARD

Doyen de la Faculté des Langues



La Faculté des Langues

CHIFFRES CLÉS

- ☑ 5000 étudiants
- ☑ 160 enseignants
- ☑ 16 langues enseignées
- ☑ 350 intervenants professionnels
- ☑ 8 spécialités de Master



Comment verser la taxe d'apprentissage

- 1 **Par chèque**
- 2 **Renseigner le bordereau** de versement :
 - ☑ La **somme versée**
 - ☑ Le **destinataire** :
Université Jean Moulin Lyon 3
Faculté des Langues
☎ CODE UAI 0692453S
 - ☑ Le **Département** ou le(s) **diplôme(s) d'affectation**
- 3 **Réaliser votre versement** avant la date limite du **31 mai 2020**

À NOTER

Les versements en nature, nommés « subventions en matériels » sont déductibles de la taxe d'apprentissage et effectués directement auprès de l'Université. Il s'agit de matériel à usage pédagogique (informatique, documentation, etc.).

L'Université Jean Moulin Lyon 3 est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage pour l'ensemble de ses diplômes nationaux au titre du solde des 13%.



CONTACT

FACULTÉ DES **LANGUES**

Pôle relation entreprise et stages

CONTACT

Farida CHIKHI

☎ 04 78 78 73 42

✉ farida.chikhi@univ-lyon3.fr



📍 **Manufacture** des Tabacs

📍 Campus des **Quais**

📍 Campus de **Bourg-en-Bresse**

WWW.UNIV-LYON3.FR